



UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

18 rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS

Tél : 01.43.54.21.26. - Fax : 01.43.29.96.20.

contact@union-syndicale-magistrats.org

www.union-syndicale-magistrats.org

Paris, le 13 juin 2019

LA REFORME CONSTITUTIONNELLE ENCORE ENTERREE !

L'USM déplore l'annonce, par le Premier Ministre, du report de la réforme constitutionnelle au-delà de septembre 2020, qui signe l'abandon du projet.

La nécessaire réforme du statut des magistrats du parquet est une nouvelle fois la victime collatérale des querelles politiciennes opposant le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif sur des sujets qui n'ont rien à voir avec la Justice.

Si le projet présenté en 2018 manquait d'ambition, en laissant entre les mains du gouvernement la nomination et la carrière des procureurs et en refusant de réformer le Conseil Supérieur de la Magistrature, il avait le mérite de rénover le régime disciplinaire des magistrats du ministère public. Il prévoyait également la suppression de la Cour de Justice de la République, chargée de juger les ministres pour les infractions commises dans l'exercice de leurs fonctions, qui devaient enfin relever des juridictions de droit commun.

L'USM constate une nouvelle fois que la classe politique s'accommode fort bien d'une justice qui ne présente pas les garanties d'indépendance que l'on doit attendre d'un État démocratique.